

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie



Mars 2023

410



49-3, le mépris ça suffit : déferlante de grèves jusqu'à la victoire !

Edito

03

**Retraite : la victoire est
à portée de main !**

Elections

04

**Des résultats CGT
encourageants**

Congrès CGT

06

**Débats et propositions
A vous, la parole !**

Informez-vous



thcb-cgt.fr



Favoriser le partage entre les acteurs des branches pour renouveler le dialogue social

Dédié aux partenaires sociaux, le Comptoir des branches propose une nouvelle façon de construire la protection sociale : collaborative, conviviale et innovante.

Entièrement co-construits avec les partenaires sociaux, la programmation, l'offre, l'état d'esprit du Comptoir sont aujourd'hui le reflet de leurs envies et besoins exprimés.

Le Comptoir des branches, qu'est-ce que c'est ?

C'est un lieu de rencontre et d'échanges qui facilite la co-construction, le partage et ouvre à la réflexion, l'innovation et à la connaissance. Il se caractérise par son espace physique dédié et son site web avec accès réservé aux partenaires sociaux.

Un espace physique exclusif

Le Shack, situé à Paris, offre un espace convivial pour accueillir les partenaires sociaux lors d'événements mais également de rencontres, d'ateliers de travail et de créativité. Il est aussi prévu de mettre à disposition **des labs sur toute la France** pour se réunir en région.

Un espace digital avec accès réservé

La plateforme digitale dédiée est riche d'**informations et d'outils pratiques** où chacun peut accéder et apporter savoirs et compétences (techniques, juridiques et connaissances métiers, etc.).

Des rencontres programmées sur la protection sociale

Les sujets de **prospective et d'innovation** sont traités sous la forme de **rencontres** pour réfléchir ensemble sur les thématiques liées à la santé, la prévention, les vulnérabilités...

Objectif : donner la parole aux branches !

Le comptoir des branches : une offre de services à la carte

Pour accompagner les branches, nous mettons à leurs dispositions ces services concrets !

Des savoir-faire pour permettre aux branches de piloter leurs régimes conventionnels, valoriser les fonds de solidarité, et optimiser la mutualisation.

Des outils de diagnostics et d'études partagés afin d'identifier les besoins et trouver les solutions adaptées.

Des échanges entre branches pour développer un réseau de pairs, d'experts et de professionnels.

Des apports de connaissances sur les composantes de la protection sociale avec des vidéos, des supports de formation.



Vous souhaitez accéder au site web du Comptoir des branches ?

Flashez ce QR code et complétez le formulaire d'inscription ou écrivez-nous à lecomptoirdesbranches_contact@malakoffhumanis.com

(L'accès est réservé aux partenaires sociaux)

le comptoir 
des branches
malakoff humanis



Maurad Rabhi
Secrétaire général

Retraite : la victoire à portée de main!

En utilisant le 49.3 pour faire adopter son projet de réforme des retraites, pourtant contesté par 70% des Français, 94 % des salariés et l'ensemble des syndicats, le président a commis une faute magistrale. Un passage en force qui risque de lui coûter très cher !

Obnubilé par les marchés financiers et la commission européenne, le président a oublié l'essentiel, écouter la rue et faire respecter la démocratie sociale et la démocratie parlementaire. Aujourd'hui sa décision de brutaliser l'assemblée parlementaire ouvre un nouveau rejet de sa politique dans l'opinion et consolide l'intersyndicale à maintenir la contestation jusqu'à l'abandon de la réforme des retraites. Quant aux débordements fort probables par la rue, ceux-là s'imputeront uniquement à la responsabilité et de l'entêtement de ce président. Nous pouvons et nous allons gagner !

Bien évidemment, la grève, la contestation, les blocages et les manifestations dans les entreprises et dans les territoires doivent se coordonner et s'amplifier encore. Plusieurs secteurs professionnels, comme les éboueurs, les énergéticiens, les dockers, les cheminots, les raffineurs etc., sont sur des mouvements reproductibles.

**La grève, la contestation,
les blocages et les manifestations
dans les entreprises et dans les
territoires doivent se coordonner
et s'amplifier encore.**

Les partis politiques d'opposition ont choisi d'autres leviers constitutionnels pour empêcher l'application de la réforme des retraites, la motion de censure, le recours constitutionnel ou encore le Référendum d'Initiative Partagée (RIP). Ce qui est certain, c'est que rien ne s'oppose ! Bien au contraire, tout ce qui permettra de peser pour envoyer la réforme des retraites à la poubelle sera le bienvenu.

Macron qui a toujours méprisé les syndicats et la démocratie sociale se retrouve aujourd'hui encore piégé par tant d'arrogance et de mépris pour les salariés, les chômeurs et les retraités. Le passage en force par ordonnance sur la loi travail, les décrets successifs pour baisser les indemnités chômage des demandeurs d'emplois afin de les obliger à prendre n'importe quel boulot ou encore actuellement, le 49.3 pour imposer sa réforme des retraites dans la société sont autant d'exemples qui montrent la brutalité de sa politique sociale et le dédain qu'il conçoit tant au dialogue social qu'aux organisations syndicales.

C'est pourquoi cette nouvelle étape après ce passage en force doit nous conduire maintenant jusqu'à la victoire. Elle est plus que jamais à portée de main, elle dépend de nous. ■

Des résultats d'élections professionnelles encourageants pour la CGT !

Plusieurs résultats d'élections dans nos champs professionnels nous rassurent sur ce long cycle électoral qui va se dérouler dans les entreprises, et ce jusqu'à la fin de l'année.

Quatre syndicats sont mis en avant pour leurs très bons résultats : Viskase à Beauvais, Granger Frères à Sainte Sigolène, les Tanneries au Puy-en-Velay et Tarkett à Sedan.

+ de 90% des voix pour nos listes à GRANGER FRÈRES, aux TANNERIES ou à VISKASE

Partout, les salariés ont porté largement nos listes CGT à la première place. Les résultats sont même impressionnants avec plus de 90 % des voix pour nos listes à Granger frère, aux Tanneries ou à Viskase.

TARKETT : plus de 70% dans cet ancien bastion CFDT

Quant au syndicat CGT de TARKETT, il conforte sa première place à plus de 70 % alors que cette entreprise avait toujours été un bastion cédétiste !



GRANGER FRÈRES : 100% au 1er et 2ème collège

La liste CGT fait même 100 % des voix au premier et deuxième collèges à Granger frère. Bien évidemment, les dernières **luttés sur les salaires** n'y sont certainement pas pour rien dans ces résultats.

La fédération tient à féliciter tous nos délégués pour leurs excellents résultats et appelle l'ensemble de ses syndicats à préparer en amont les élections professionnelles tout en valorisant vos dernières

luttés sur vos salaires, sur vos droits ou sur vos retraites. ■

Anticiper les élections professionnelles pour gagner ! Le Déroulé sur le site fédéral : www.thcb-cgt.fr



SMIC

Le smic devrait augmenter le 1er juin

Une nouvelle revalorisation automatique du SMIC est prévue en juin 2023, selon l'INSEE.

Comme le prévoit le code du travail, le SMIC a été réajusté mécaniquement de 5,36 % sur l'année 2022.

2 % en juin prochain, mais sans aucun coup de pouce du gouvernement

L'INSEE prévoit une nouvelle hausse obligatoire du SMIC de 2 % en juin prochain alors que le SMIC avait été revalorisé de 1,80 % au 1er janvier 2023. C'est le coût de la vie de plus en plus chère qui fait que le SMIC a été revalorisé de près de 10 % depuis début 2022 pour préserver le pouvoir d'achat

des smicards comme la loi l'oblige, mais sans aucun coup de pouce du gouvernement.

Revendiquer avec la CGT l'indexation des salaires sur le SMIC et sur les prix

Vos salaires doivent augmenter d'autant si vous ne voulez pas perdre de pouvoir d'achat et être rattrapés par le SMIC.

Au delà de la nécessaire augmentation générale des salaires dans nos entreprises pour rattraper la perte de pouvoir



d'achat, il est juste de revendiquer l'indexation des salaires sur le SMIC et sur les prix pour ne plus voir nos fiches de payes être rognées par l'inflation. ■

Elections professionnelles : qui peut voter et se présenter

Electorat et éligibilité au CSE des représentants de l'employeur : une règle scandaleuse !



Dans la plupart des entreprises, le premier cycle électoral de mise en place des CSE arrive à sa fin et c'est donc une période d'élections professionnelles qui s'ouvre. C'est l'occasion de faire le point sur certaines règles.



Elections et mise en place du CSE
Retrouvez l'ensemble des éléments sur le site fédéral www.thcb-cgt.fr

Les élections du CSE visent à élire les représentants du personnel et à déterminer la représentativité des syndicats nécessaire pour négocier les accords collectifs.

La loi prévoyait logiquement que ne pouvaient pas voter ni être candidats les cadres assimilés à l'employeur (avec une « délégation d'autorité » ou qui « représentaient l'employeur devant les institutions représentatives du personnel »).

Des représentants de l'employeur électeurs mais aussi représentants du personnel : un conflit d'intérêts ou un manque d'indépendance vis-à-vis de la Direction !

Suite à une décision du Conseil constitutionnel en 2021, la loi dite sur la pouvoir d'achat d'octobre 2022 a élargi l'électorat et l'éligibilité :

Electorat : désormais, tous les salariés de l'entreprise peuvent voter, même les cadres assimilés à l'employeur (même s'ils ont une délégation de pouvoir, même s'ils représentent l'employeur au CSE!) ;

Eligibilité : ne peuvent pas être candidats les cadres qui disposent « d'une délégation écrite particulière d'autorité » ou qui « représentent l'employeur devant le CSE ». Ceux qui ont des fonctions de représentation de l'employeur dans les faits pourraient donc en principe se présenter aux élections professionnelles.

L'application de ces règles signifierait que des représentants de l'employeur puissent être électeurs mais aussi représentants du personnel, donc jouer les deux rôles ! Il s'agit ici plus qu'un conflit d'intérêts ou un manque d'indépendance vis-à-vis de la Direction !

Chez ANETT, une représentante de la Direction présentée au 2ème collège !

Des entreprises n'ont pourtant pas hésité à s'en saisir, comme chez ANETT (blanchisserie industrielle) où une représentante de la Direction a été présentée au 2ème collège, ce que nous a remonté le syndicat THCB de l'Aube.

Empêcher le développement de telles candidatures

La CGT conteste cette règle et il faut empêcher que de telles candidatures se développent. ■

Congrès de la CGT : à vous la parole !

Le congrès de la CGT, qui va se dérouler à Clermont-Ferrand du 27 au 31 mars 2023 doit être un moment fort de débats, de confrontation d'idées et de propositions syndicales pour notre organisation pour les prochaines années.



Remplacement de Philippe Martinez, par une secrétaire générale femme

Le moment le plus fort de ce congrès sera sûrement le remplacement de Philippe Martinez, par une secrétaire générale femme. Un symbole fort tant sur nos exigences d'égalité dans l'entreprise, dans la société que dans notre organisation. Elle devra au-delà de la symbolique, rassembler toutes les organisations professionnelles et territoriales de la CGT, œuvrer à faire respecter les décisions de congrès, et porter haut et fort la parole de la CGT. Un congrès, c'est aussi un moment d'échanges, de fraternité, et un lieu pour booster nos équipes syndicales.

Nous aurons aussi à installer une nouvelle direction nationale. 1000 délégués CGT, mandatés par les syndicats de nos professions et nos territoires, viendront porter la parole des syndiqués.

Quelle conception des luttes ?

Négociation d'entreprise, services publics, syndicalisation, place de la CGT dans la société, internationalisme...

N'idéalisons pas non plus un congrès de la CGT car nos débats seront vifs. Bien

évidemment, nous aurons des débats récurrents sur la conception des luttes et la place de la négociation d'entreprise, le développement pour des services publics de qualité, de la syndicalisation et de la place de la CGT dans la société ou encore dans nos structures syndicales internationales. Par contre de nouveaux sujets s'ouvrent et risquent de rendre nos échanges encore plus clivants. C'est le cas de la crise climatique et de son impact sur le fonctionnement de nos entreprises dans les prochaines années, de la place pour une énergie décarbonée et propre, de la manière de préserver nos services publics de qualité en territoire alors que la dématérialisation se développe dans tous les services publics ou encore de la manière de préserver notre pouvoir d'achat et d'augmenter nos salaires en très forte période inflationniste. Autant de questions complexes, dont nous n'avons pas encore pleinement débattu et pour lesquelles nous aurons à prendre des positions. **A vous la parole ! Saisissez là et ne laissez pas les autres décider à votre place !** ■

DROIT DU TRAVAIL

Congés payés : vérifier le montant de son indemnité

Lorsque le salarié est en congés payés, il touche une « indemnité de congés payés ».



Elle est calculée à partir de la rémunération brute annuelle : elle est égale à 10% de la rémunération annuelle (les congés payés correspondant environ à 10% du nombre total de jours de travail sur l'année). On parle de la règle du « dixième ». Or la rémunération annuelle intègre les sa-

lares mais aussi les primes exceptionnelles et ponctuelles (ex : 13ème mois, prime d'ancienneté). Il arrive donc que la part de cette rémunération annuelle, versée pendant les congés payés, soit supérieure au salaire qu'aurait touché le salarié sur le mois.

Pensez donc à vérifier sur votre bulletin de paie pour les mois où vous avez été en congés qu'ils ont bien donné lieu à une « indemnité de congés payés » liée au montant de votre rémunération brute annuelle, car certaines entreprises ne

respectent pas cette règle...pourtant obligatoire.

Règle du « dixième » = jamais moins que ce que le salarié aurait touché s'il n'avait pas été en congés payés

Attention, dans tous les cas, le calcul du « dixième » ne doit jamais conduire à ce qu'un salarié touche moins que ce qu'il aurait touché s'il n'avait pas été en congés payés. ■

(Article L. 3141-24 du code du travail)

Hommage à la dirigeante Georgette Bodineau

Un émouvant hommage a été rendu à Georgette Bodineau (1890–1971) à l'Union Départementale du Maine-et-Loire. Georgette fut une grande dirigeante de la CGT et de nos champs professionnels THCB

Ouvrière de la chaussure, elle a commencé à militer à la CGT dans les années 1920. Rapidement, elle s'engage au syndicat cuir et peaux.

Très vite repérée par la CGT, Georgette prendra la permanence de l'habillement de la région d'Angers dans les années 1930 puis la responsabilité de secrétaire générale de la fédération unitaire des industries du vêtement et de la chapellerie juste avant la guerre.

■ Pacifiste et antifasciste

En parallèle de ses engagements syndicaux, Georgette s'engagera aussi au Parti Communiste où elle s'impliquera contre la guerre et le fascisme. Arrêtée pendant la seconde guerre mondiale, elle est con-



damnée et envoyée en prison puis dans un camp pour propagande communiste. Elle s'évadera du camp des Tourelles en 1944.

Après la guerre, Georgette reprendra ses engagements syndicaux dans la CGT et deviendra dirigeante confédérale à la commission féminine de la CGT et secrétaire générale de la fédération de l'habillement.

■ Un parcours militant au service des autres

Son parcours militant au service des autres force le respect. C'est donc tout naturellement que l'Union Départementale a inauguré une salle à la Bourse du travail, appelée Georgette Bodineau.

La fédération remercie cet hommage pour cette grande militante de nos professions. ■

RÉPRESSION SYNDICALE

Scandaleuse arrestation au domicile de la Secrétaire Fédérale des retraité.es du Textile

Ce mardi 14 mars, un nouvel acte grave a été commis contre celles et ceux qui s'opposent aux projet de réforme des retraites du gouvernement, puisque Marie Hélène BOURLARD, secrétaire de l'Union Fédérale des Retraités du textile a été arrêtée à son domicile.

Alors qu'elle avait participé à une action syndicale de contestation à la contre-réforme dans le Nord, la police est venue chez elle, menottant notre camarade de 65 ans, pour l'amener au commissariat !

Le gouvernement ne fait que dans la provocation et ne donne comme consigne que la répression pour faire taire la grande majorité de la population qui s'oppose à cette régression sociale qui nous vole 2 ans de vie à la retraite.

La Fédération du Textile Habillement Cuir et Blanchisserie CGT condamne cet acte contre les libertés syndicales. ■



APRÈS LE RAZ DE MARÉE grève et débrayage **MARDI 28 MARS** LE MEPRIS ÇA SUFFIT !

Nous sommes à quelques jours de grève de la victoire



thcb-cgt.fr

Par millions, notamment dans le privé, nous faisons grève et manifestons. Elles se poursuivent en reconductibles dans les transports, l'énergie, les raffineries, chez les éboueurs... **C'est par nos grèves que le Gouvernement et le Medef sont sous pression, c'est en continuant qu'ils vont retirer leur projet.**

Le recours au 49-3 a empêché le vote du projet de loi ! **Le président de la république doit retirer sa loi ! La responsabilité de la situation explosive n'incombe pas aux organisations syndicales mais au gouvernement et à son déni démocratique.**

Une mobilisation unitaire de tous les syndicats soutenue par **94% des salarié.es contre un projet inacceptable** :
Nous refusons de travailler 2 ans de plus. Nous n'acceptons pas de nous faire voler 2 ans de retraite ni de survivre avec des pensions de misère !



Tout le monde est concerné, je fais grève et je convaincs :

- ▶ **Pour gagner le retrait de cette réforme injuste et inutile**
- ▶ **Pour augmenter les salaires dans mon entreprise plutôt que repousser l'âge de départ à la retraite !**



Syndiquez-vous !

Contact :
01 55 82 84 89
ou thc@cgt.fr

**Les grèves sont utiles :
elles mettent la pression pour gagner le retrait !**

GRANDE GRÈVE MARDI 28 MARS

**Organisons-nous, syndiquons-nous,
discutons avec la CGT**

**LE GOUVERNEMENT NE TIENT PLUS :
CONTINUONS ET IL VA RECULER**



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Muraud Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1224 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal MARS 2023



thcb-cgt.fr